



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

accidents

Question écrite n° 44944

## Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge M. le ministre de l'intérieur sur le nombre de personnes tuées sur la route. Il souhaite obtenir un bilan sur les deux dernières années.

## Texte de la réponse

En 2012, la mortalité routière a connu une baisse significative avec 3653 morts recensés. Si l'année 2011 a été marquée par une stagnation par rapport à 2010 avec une diminution de - 0,7 % du nombre des personnes tuées sur les routes, 2012 a été nettement plus favorable, avec une baisse de - 7,8 %. Pour ce qui est de l'année 2013, la mortalité routière s'établit à 3268 personnes, en baisse de - 10,5 % par rapport à l'année 2012 (385 vies épargnées). L'objectif fixé par le ministre de l'intérieur est de passer sous le seuil des 2000 personnes tuées d'ici à 2020, soit une réduction de - 50 % de la mortalité routière dans notre pays par rapport à l'année référence 2010. Certains usagers sont sur-représentés dans la mortalité. D'après les analyses sur les données définitives de 2013, 19,3 % des personnes tuées sur la route sont des jeunes entre 18 et 24 ans, alors que ces derniers ne représentent que 8,8 % de la population. 24 % des usagers sont tués dans des accidents impliquant un conducteur qui a le permis depuis moins de 2 ans alors que ceux-ci représentent 5 % des détenteurs d'un permis. Pour leur part, 19,3 % des personnes tuées sont motocyclistes, alors qu'elles ne constituent que 1,5 % des parcours en véhicule motorisé. L'observatoire national interministériel de la sécurité routière publie chaque année un bilan de l'accidentalité. Disponible sur le site Internet de la Sécurité Routière (<http://securite-routiere.gouv.fr>), il comporte l'ensemble des analyses utiles à la compréhension des enjeux de l'insécurité routière.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Zumkeller](#)

**Circonscription :** Territoire de Belfort (2<sup>e</sup> circonscription) - Union des démocrates et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44944

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [3 décembre 2013](#), page 12563

**Réponse publiée au JO le :** [26 août 2014](#), page 7210